

Alban BRUNEAU
Conseiller Départemental
Maire de Gonfreville l'Orcher

Sophie HERVÉ
Conseillère Départementale

Le Havre, le 8 février 2021

Monsieur Olivier WANBECKE
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale
5 place des Faïenciers
76037 ROUEN CEDEX

Objet : *D.H.G. du collège Marcel-Pagnol du Havre, alerte*

Monsieur le Directeur académique,

Le Conseil d'administration du collège Marcel-Pagnol du Havre a appris, lors de sa réunion du 5 février dernier, la prévision de baisse de la dotation horaire globale (DHG) affectée à l'établissement pour la prochaine rentrée.

Une situation assurément préjudiciable aux conditions d'enseignement des élèves, qui ne saurait être compensée par l'augmentation des heures supplémentaires annualisées (HSA), notamment en raison des problèmes que pose le recours à ces heures supplémentaires et surtout pour un établissement classé REP+.

Et une situation qui n'est visiblement pas à la hauteur des besoins des élèves, surtout dans cette période particulièrement difficile d'une crise sanitaire dont personne ne peut prétendre connaître et la fin et l'ampleur de ses conséquences.

A cela s'ajoute de fortes inquiétudes partagées par les membres du Conseil d'administration sur les conditions de l'enseignement en SEGPA. Ces deux sujets ont fait l'objet d'une motion détaillée et argumentée que je souhaite vous transmettre ci-joint.

Au regard de ces éléments, du contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences, je souhaiterais que la DHG actuelle du collège soit, ad minima, reconduite en l'état pour la rentrée 2021 et que des moyens adaptés à la hauteur des besoins puissent être affectés à l'enseignement en SEGPA.

Persuadée de pouvoir compter sur toute votre attention concernant ces demandes, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur académique, en l'expression de mes respectueuses salutations



Sophie HERVE

**MOTION DEPOSEE PAR LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
DU COLLEGE MARCEL PAGNOL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 FEVRIER
2021**

Nous, personnels enseignants du collège Marcel Pagnol, sommes stupéfaits et inquiets quant à la Dotation Horaire Globale attribuée à notre établissement et quant à la répartition proposée par la direction pour fonctionner l'an prochain.

Nous dénonçons :

- la suppression prévue de deux divisions l'an prochain qui aura pour conséquence une augmentation sévère des effectifs par classe alors même que nos élèves subissent les effets néfastes de la crise sanitaire actuelle et de ces conséquences directes sur leur scolarité. Nous constatons par ailleurs que le niveau cinquième compte cette année énormément d'enfants en grande difficulté scolaire et familiale qui nécessitent une attention toute particulière et la mise en place de dispositifs adaptés importants. Cette suppression aura pour effet de noyer un peu plus ces élèves dans des classes aux effectifs trop chargés.

- une perte d'heures postes plus importante encore que l'équivalent de ces fermetures. Il nous paraît scandaleux d'avoir à fonctionner l'an prochain avec un nombre d'heures par division s'apparentant de très près à celui attribué aux établissements qui ne font pas partie de l'éducation prioritaire. Cette baisse drastique des heures postes et l'augmentation constante du volant d'heures supplémentaires menacent grandement la qualité des apprentissages dispensés à nos élèves et la stabilité de notre équipe éducative, ce qui est particulièrement regrettable dans un établissement REP+ comme le nôtre. Cette Dotation Horaire Globale méprisante dégrade la qualité du service public d'éducation rendu aux élèves et à leurs familles et elle aggrave encore un peu plus le sentiment de souffrance au travail que subissent de plus en plus les personnels de l'Education Nationale. Est-ce ainsi que l'on encourage le bon fonctionnement des soi-disantes « communautés éducatives » et que l'on fait en sorte de ne « laisser aucun élève des quartiers défavorisés sur le bord de la route » comme le clamait il y a encore quelques mois le ministre de l'Education Nationale ?

- l'absence de prise en compte du contexte sanitaire et de ses conséquences. Est-il nécessaire de rappeler que ces deux dernières années ont été et continuent d'être difficiles surtout pour un public qui n'a pas forcément les moyens technologiques de suivre

des cours à distance et / ou hybrides et qui ne peut pas recevoir d'aide dans son foyer. Comme il a souvent été souligné par notre ministre, nous devons dépenser beaucoup d'énergie pour raccrocher au système scolaire les élèves décrocheurs en raison de la situation sanitaire. Comment agir avec moins de moyens et le départ, même partiel, de collègues impliqués dans nos équipes pédagogiques, dont l'absence mettra à mal nos capacités d'agir et de suivre nos élèves ?

Par ailleurs, étant donnée l'importance des enjeux de cette période de préparation et d'organisation de l'an prochain, avec tout ce qu'elle a comme conséquences tant au niveau professionnel que humain, nous regrettons à nouveau les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation avec la direction, nous mettant dans l'impossibilité de réfléchir en amont et collectivement à des ébauches de solutions :

- multiplication des documents de travail incomplets et erronés, même le jour de la Commission Permanente. Ces documents ont d'ailleurs été présentés chaque fois sous des formats différents compliquant ainsi leur lecture et leur bonne compréhension.
- manque de clarté et de transparence dans les documents de travail et de cohérence dans l'explication qui en a été faite
- délais de réflexion de deux jours, y compris pour la tenue des instances officielles (Commission permanente, Conseil d'administration)

Ainsi, nous regrettons :

- le maintien d'uniquement trois heures postes pour un des collègues d'EPS, privant notre établissement d'un forfait UNSS par la même occasion.
- le regroupement des classes de cinquième et de quatrième EGPA sur trois matières qui semblent avoir été choisies de manière arbitraire, à savoir l'EPS, l'Art Plastique et l'Anglais. Sur ce point, nous remettons en question les effectifs prévus pour notre établissement en segpa pour l'an prochain, effectifs qui nous semblent incorrects au regard de ceux de cette année, et dénonçons l'aberration pédagogique que représente un tel regroupement et la constitution d'un groupe classe chargé pour des élèves ayant besoin d'un enseignement adapté.

Ajoutons d'ailleurs que ce regroupement freine grandement la possibilité de remplir les classes de segpa concernées à hauteur des effectifs d'une segpa 48 et met à terme en péril la pérennité de la structure sur notre établissement.

– la disparition de possibilité de groupes, d'accompagnement personnalisé ou de co-intervention sur un certain nombre de matières qui jusque-là en bénéficiait, au profit des enseignements « élémentaires ». Est-ce là toute l'ambition pour les élèves de REP+ que de leur garantir de savoir lire, écrire et compter à l'issue de leur scolarité ?

- la division par deux des moyens pour l'inclusion des élèves pré-orientés EGPA dans les classes de 6^{ème} alors-même qu'ils étaient déjà insuffisants les années précédentes, circonscrits à deux disciplines partiellement accompagnées par les enseignantes spécialisées. Il est à noter que le maintien de ces quelques heures d'intervention de ces enseignantes spécialisées sur la 6^{ème} inclusive, tel qu'il a été présenté oralement, et qui n'apparaît pas sur les documents de répartition, se fait au détriment du bon fonctionnement d'autres matières et sert à justifier le regroupement des deux classes de segpa en une sur les trois matières précédemment mentionnées.

- le manque de transparence quant à la pondération des heures d'enseignement des professeurs des écoles en SEGPA et à l'atelier relais. Ce taux de 1,1 n'apparaît pas dans les colonnes "besoins pondérés", comme c'est le cas pour les autres heures d'enseignement.

Nous souhaitons que soit reconsidérée la situation de notre établissement et la Dotation Horaire Globale qui lui est attribuée pour l'an prochain et souhaitons de notre direction qu'elle effectue une demande de moyens supplémentaires étant donné la dotation bien trop insuffisante pour le bon fonctionnement d'un établissement REP+ comme le nôtre. Il nous faut pouvoir mener des projets ambitieux (au-delà du fondamental lire, écrire, compter) pour ce public relevant de l'éducation prioritaire, et de conduire des actions d'accompagnement pédagogique adapté aux besoins éducatifs de ce public spécifique (moyens humains pour des dédoublements de classe, de la co-intervention, du travail en groupe...).

Ce n'est pas au service public d'éducation de payer la crise ! Nous refusons d'être les complices du sacrifice de la scolarité de nos élèves et de la destruction massive de nos conditions d'enseignement et de travail.